



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE du 12 avril 2023

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 5 avril 2023, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M<sup>me</sup> Claudie SONNET, Vice-Présidente, M<sup>me</sup> Christine BOURDEL, M<sup>me</sup> Simone GITEAU, M. Bernard GAUDIN, M<sup>me</sup> Brigitte PALIERNE, M<sup>me</sup> Jacqueline DURAND, M. Loïc GUILLEMOT, M. Jean-Claude BOISSEAU, M<sup>me</sup> Marie-Jo. HAVARD.

Excusés : M. Alain HUNAULT, Président (avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> Claudie SONNET), M<sup>me</sup> Jocelyne GAUTIER.

Objet : **Affectation du résultat de fonctionnement 2021 du SSIAD par l'ARS**

#### EXPOSÉ

L'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire a adressé un courrier en date du 15 novembre 2022 notifiant la répartition du résultat de fonctionnement 2021 du SSIAD.

Il y a donc lieu de modifier l'affectation du résultat 2021 comme suit.

#### DÉCISION

Concernant le compte administratif 2021, il a été constaté un résultat de fonctionnement 2021 excédentaire d'un montant de 27 512,86 € (comprenant la Prime Grand Âge de 2021 de 4 665 € intégrée par l'ARS sur le résultat de fonctionnement de 2021, mais intégrée par le SSIAD sur le résultat de fonctionnement de 2022 car celle-ci a été versée par l'ARS en avril 2022 et donc prise en charge sur l'exercice 2022).

Le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 de 51 827,63 € pris en compte par l'ARS se décompose ainsi :

Résultat de fonctionnement 2021 ARS.....	27 512,86 €
Résultat de fonctionnement antérieur.....	24 314,77 €
	-----
Résultat au 31/12/2021 à affecter ARS.....	51 827,63 €

**Suite au courrier de l'ARS en date du 15 novembre 2022, ce résultat sera réparti de la façon suivante pour 2023 :**

- ◇ 42 807,42 € seront affectés à des mesures d'exploitation non reconductibles (compte 1110)
- ◇ 9 020,21 € viendront réduire les charges d'exploitation.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2021 du Service de Soins Infirmiers À Domicile, tel qu'il a été déterminé par l'ARS.

Vote : **10 voix POUR (dont 1 pouvoir).**

Fait et délibéré à Châteaubriant, le 12 avril 2023

Pour Le Président, et par délégation,  
La Vice-Présidente,



Claudie SONNET

Préfecture de Loire-Atlantique

044-264400326-20230419-14-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2023

Publication le : 19-04-2023

Pour le Président,  
La Vice-Présidente  
Claudie SONNET



Mis en ligne le 21/04/2023